gé par eux d'achats d'armes en Europe. Le docteur a rempli sa mission et est retourné à Tananarive après avoir fait débarquer aux les côtes 10,000 usils.

Une allocution de Léon XIII

Rome, 6 janvier. — Le Souverain-Pontife a reçu en audience, aujourd'hui à midi, deux cents délégués de la Société de la jeunesse catholique d'Italie ; douze cardinaux étaient présents. Le St-Père a félicité les jeunes catholiques de leur zèle à appliquer les moyens de salut et de régénération sociale indiqués par l'encyclique *Humanum genus*.

Il leur a vivement recommandé la diffusion des vérités religieuses et le dévouement aux œuvres de la charité, dont il a montré la supériorité sur la philanthropie ; il a proclamé une fois de plus cette vérité, que l'Eglise seule offre une solution satisfaisante à ce qu'on appelle la question sociale.

Sa Sainteté a exhorté la jeunesse à vaincre le respect humain; elle a dit combien fausse et injuste est l'accusation de ceux qui prétendant que les catholiques n'aiment pas leur pays. Les ennemis de leur pays, ce sont les ennemis de l'Eglise, surtout en Italie, où, en combattant la papauté, ils combattent la plus grande et la plus belle des gloires italiennes.

En terminant, le Saint-Père a déclaré qu'au milieu des amertumes et des difficultés sans nombre de l'heure présente, il se sentait soutenu et consolé par le dévouement des catholiques et plus particulièrement de la jeunesse.

LA GUERRE AVEC LA CHINE

ACTION ÉNERGIQUE AU TONKIN

Ce matin, au conseil des ministres, le général Lewal a déclaré qu'à son avis, il convenait que toutes les mesures nécessaires pour mener à bonne fin l'occupation des divers points stratégiques du Tonkin fussent arrivées à destination dans le courant du mois de mars.

Il importe, en effet, que la campagne soit terminée avant la fin du mois d'avril, à raison de la saison des pluies.

Dans la pensée du ministre de la guerre, les opérations militaires devront se borner à la prise de possession de Lang-Son et de Cae-Bang. En ce qui concerne Lao-Kai, l'occupation pourra en être ajournée.

ENVOI DE 12,000 HOMMES AU TONKIN

Le général Lewal, ministre de la guerre, a mis le conseil des ministres au courant des mesures qu'il a arrêtées en vue de terminer d'ici au printemps prochain les opérations militaires commencées au Tonkin.

Il a notamment annoncé qu'un premier envoi de 6,000 hommes de renforts partirait d'Algérie pour l'Extrême-Orient vers le milieu de la semaine prochaine.

Un second envoi, également de 6,000 hommes, pourra être expédié au Tonkin dans les premiers jours du mois de février.

CITATIONS A L'ORDRE DU JOUR

On été mis à l'ordre du jour du corps expéditionnaire du Tonkin pour les combats des 2, 6, 8 et 10 octobre :

MM. le général de Négrier, le lieutenant-colonel Donnier, le capitaine d'artillerie Fortoul, le lieutenant Berge.

23e de ligne : MM. Godard, chef de bataillon; Gignaus, Kerdrain, capitaines; Berneck, adjudant; Henriet, sergent-major; Duzin, Falcon, Quatremarre.

111e de ligne : MM. Duluys, sous-lieutenant ; Chatelain, caporal; Maillet, soldat.

143e : MM. Barbier, capitaine ; Jucheraau de Saint-Denys, sous-lieutenant ; Thubert, sergent; Vauchet, soldat.

3e tirailleurs algériens : M. Mercier, capitaine adjudant-major.

Légion étrangère : MM. Bolgert et Yzombard, capitaines ; Carteron, lieutenant.

1er régiment tirailleurs tonkinois : M. Bataille, lieutenant.

Equipages de la flotte : MM. les lieutenants de vaisseau Fortin, commandant le *Mousqueton*, Moncoron, commandant la *Hache*, Leygue, commandant l'*Eclair*, Lamour, second maître de la *Massue*.

L'ÉTAT SANITAIRE

Voici quel était l'état sanitaire au Tonkin en date du 16 novembre :

Le nombre d'hommes dans les hôpitaux était de 844, dont 304 blessés, 496 fiévreux et 44 malades pour affections accidentelles.

La mortalité, en septembre, a été de 1,24 pour 1,000 malades ; en octobre, de 2,23 pour 1,000.

Néanmoins, la morbidité a été inférieure en octobre à celle du mois précédent. Octobre donne en moyenne par jour 520 hommes présents dans les hôpitaux, septembre, 619.

En octobre, en mettant à part les décès dus à des faits de guerre, le plus grand nombre des décès ont eu pour origine la dyssenterie (8 décès), les fièvres de diverses natures (8 décès), la diarrhée 3 décès).

Il y a eu deux décès par suite de pneumonie et un par pleurésie double; ceux-ci sont attribués aux changements brusques de température, fréquents pendant les premiers temps de la saison froide.

En somme, la situation sanitaire est favorable depuis la fin de la saison des pluies.

Les tremblements de terre en Espagne

Madrid, 6 janvier. — A Alhama, dans la province de Grenade, sur 1,757 maisons, 1,462 sont détruites ; il n'en reste que 147 habitables, 318 personnes, dont 118 enfants, sont mortes ; il y a en outre 284 blessés, dont 67 grièvement.

Les pertes matérielles sont évaluées, à 30 millions, sans compter le bétail, 66,000 hectolitres de blé et des bourgs importants ont été entièrement détruits. Abbunuelas, Arenas del Rey, Dorcal et Santa-Cruz ont ensemble plus de 2,500 maisons détruites, 700 morts, 500 blessés ; avec Alhama, ces cinq localités représentent dix-huit mille personnes sans autre abri que des huttes improvisées, presque sans vivres ni vêtements. On ne peut pas même transporter les blessés par des chemins défoncés et un froid intense.

Dans la même province de Grenade, il y a encore quarante autres villages dont les maisons ont beaucoup souffert. Les habitants campent dehors; mais dans ces localités, il y a surtout des blessés, et les morts sont en petit nombre. En revanche, les pertes de bétail sont considérables. Le gouverneur de Grenade les estime à 4 millions de francs. D'après les dernières nouvelles, le travail et le commerce sont entièrement paralysés dans la province de Grenade. Beaucoup d'habitants appartenant aux classes aisées sont en fuite. La quantité des fugitifs a fait exagérer le nombre des victimes.

La province de Malaga a moins souffert que celle de Grenade. Ce sont surtout les localités entre le littoral et les montagnes qui ont été atteintes ; il y a eu environ cent morts et trois cents blessés. Par contre, les destructions des maisons, des églises et des édifices publics, ont été considérables.

Hier soir, encore, on a senti une violente secousse à Malaga, accompagnée de bruits souterrains. L'agitation de la mer a été telle, que plusieurs navires ont été jetés à la côte. A Grenade, la secousse a été également très violente, et a produit une nouvelle panique dans la population.

En Andalousie, les secousses continuent ; elles ne produisent, heureusement, que des dégâts matériels. La population construit des huttes dans la campagne, pour s'abriter. Les secours n'arrivent que lentement ; les autorités ne se sont rendu compte de la gravité de la catastrophe qu'au bout de huit jours.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Réunion plénière des délégués sénatoriaux conservateurs du Nord

Ce soir, à deux heures, les délégués sénatoriaux conservateurs du Nord, ont tenu une réunion plénière à l'effet de désigner leur candidat à l'élection du 25 janvier.

La réunion a eu lieu, 60, rue Sainte-Catherine. Elle était présidée par M. Plichon, député et président du comité central départemental. Près de quatre cents délégués ou électeurs de droit, venus de tous les points du département, y assistaient. Le bureau avait, en outre, reçu 250 lettres d'adhésion aux décisions qui seraient prises.

MM. Plichon, Desrousseaux, des Rotours, ont successivement pris la parole et ont exposé, aux applaudissements unanimes et plusieurs fois répétés de l'assistance, la nécessité de nommer comme sénateur un cultivateur qui soit nettement protectionniste et indépendant.

Le nom de M. FIÉVET DE MASNY, a été acclamé à l'unanimité.

La séance s'est terminée par l'adoption de l'ordre du jour que voici :

Les délégués sénatoriaux conservateurs du département du Nord, réunis en assemblée plénière pour faire choix d'un candidat aux élections sénatoriales du 25 janvier,

Considérant,

Que les intérêts industriels et agricoles du pays ont été gravement compromis par le régime économique consacré par le tarif général des douanes de 1881 et les traités de commerce qui l'ont suivi ;

Qu'ils sont exposés à de nouveaux dangers par l'accroissement immodéré des dépenses publiques, par les emprunts sans cesse renouvelés, devenus le moyen normal d'équilibrer fictivement les budgets, par une politique extérieure, qui engage l'or et le sang de la France dans des expéditions lointaines, contrairement aux volontés de la nation ;

Considérant,

Qu'aucuns des dégrèvements solennellement promis à l'agriculture n'ont été réalisés, et que le gouvernement s'apprête à couvrir par le déficit de ses budgets, la création de nouveaux impôts ;

Considérant,

Qu'il appartient au corps électoral de réagir contre les tendances des pouvoirs publics ; de manifester sa désapprobation d'une telle politique ;

Sa ferme volonté de voir le gouvernement entrer résolûment dans la voie des économies;

Réduire les dépenses à la proportion des recettes fournies par l'impôt;

Corriger les désastreux effets de sa politique économique, par l'adoption de mesures efficacement protectrices du travail national et de l'agriculture;

Rendre au pays les bienfaits de la paix;

Considérant,

Que la nomination d'un candidat indépendant nettement protectionniste, plaçant l'intérêt du pays au-dessus de toute préoccupation de parti, homme d'ordre et de vraie liberté, peut seule utilement correspondre aux besoins du pays et donner quelque poids à ses revendications et à ses plaintes;

Par ces motifs,

La Réunion plénière des délégués conservateurs,

Délibère :

Qu'il y a lieu d'adopter la candidature au Sénat de M. Edouard Fiévet, de Masny, conseiller général, agriculteur et fabricant de sucre.

Nous publierons demain un compte-rendu détaillé de cette importante réunion.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

REVUE DU COMMERCE DES LAINES SUR LA PLACE DE MARSEILLE PENDANT L'ANNÉE 1884. — M. H. Caune, courtier à Marseille, nous écrit :

La situation de l'article ne s'est pas améliorée durant l'année 1884; et tandis que dans notre revue de 1883, nous signalions l'extrême bas prix auquel nos laines en toutes sortes étaient descendues, nous ne pouvons que constater encore de la baisse générale durant l'année qui vient de finir. Toutefois, cette baisse n'a été en moyenne que de 5 à 10 pour cent; et si quelques provenances ont été plus soutenues, telles que les Perse en suint, c'est qu'on trouvait en elles des rendements supérieures à ceux de l'année précédente.

Cette dégradation constante des cours depuis plusieurs années ne provient que de la production toujours croissante en laines d'Australie et de La Plata; ce qui influe sur toutes les provenances. Malheureusement les bas prix nous privent de beaucoup de parties qui se consomment alors sur les lieux de production; et c'est pour cela que l'importation de cette année pour notre place égale à peu près celle de l'année 1883, qui avait été bien inférieure aux précédentes. Il est vrai qu'il faut faire entrer en ligne de nos mécomptes l'épidémie cholérique qui nous a détourné beaucoup de parties de laines qui nous auraient été expédiées; et puis les quarantaines qui sont venues entraver notre commerce.

Seules, les laines de passage ont augmenté de quantité ; mais il faut attribuer ce résultat à notre nouveau service postal sur l'Australie, qui prend du frêt pour Londres en transbordement à Marseille au même prix que pour notre port; de telle sorte que la subvention considérable que le gouvernement français donne aux Messageries est au plus grand bénéfice de l'Angleterre. Dans de pareilles conditions notre Entrepôt à Marseille ne peut sérieusement se constituer; malgré que quelques essais qui ont eu lieu ont démontré qu'il pourrait y avoir un avantage à créer sur notre place un second marché des laines d'Australie, sur lequel viendraient s'approvisionner le Midi et l'Est de la France ainsi que l'Espagne et l'Italie.

Une des principales conditions qui faciliterait notre entrepôt, serait celle d'y trouver une économie dans le frêt, laquelle étant ajoutée aux frais de manipulation qui sont moins élevés sur notre place qu'à Londres offrirait ainsi un avantage dont bénéficieraient à la fois les acheteurs et le commerce direct de la France.

Nous donnons ci-après le tableau comparatif des laines arrivées pendant les trois dernières années, ainsi que le chiffre des ventes pendant l'année 1884 :

PROVENANCES	1884 pour notre place	1884 de passage	1883 pour notre place	1883 de passage	1882 pour notre place	1882 de passage
Levant	6145	974	0674	1211	17966	430
Géorgie	25659	183	18955	»	25165	»
Perse et Syrie	21544	195	2[illegible]	115	23937	142
Tunis	507	41	261	206	1598	203
Alger	816	1680	2145	1251	2158	1702
Oran	371	126	1038	230	2650	668
Constantine	2834	3464	421	1594	604	1278
Maroc	6982	959	7219	402	7137	1258
Plata	7	2578	378	2973	132	4031
Italie	705	957	1064	1064	869	1202
Espagne	987	32	2147	58	343	4
Indes	31	4	50	»	44	»
Australie	1820	31246	838	17218	»	»
Diverses provenances	70	171	740	80	583	104
Angleterre	515	»	»	»	»	»
Totaux	68293	41940	60117	26461	82826	11082

Il existait au 31 décembre 1883, 18,232 balles. Il est arrivé dans le courant de l'année 1884, 110,233 balles. — Total, 128.465 balles.

Balles vendues en 1884, 55.957. Balles de passage en 1884, 41,940.—Total, 97.897 balles.

Notre stock au 30 décembre 1884, est de 30,568 balles.

Observations météorologiques. — *Paris, 7 janvier* — La pression barométrique est de 764 à Dunkerque: 767 à Nice ; 770 à Lyon. — Le baromètre reste élevé et uniforme sur nos régions; il est relativement bas au nord-ouest de l'Europe et en Tunisie. — Temps probable : vent des régions ouest, ciel nuageux ou couvert, bruine par place. — Température voisine de la normale.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Commissions municipales. — Les membres de la commission de surveillance des cours municipaux de langues vivantes se réuniront à la mairie, le vendredi 9 janvier, à 3 heures et demie, du soir, pour l'organisation du concours en vue de la nomination d'un professeur d'Anglais.

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le directeur du *Journal de Roubaix*,

Le conseil municipal prenait dernièrement une excellente décision en obligeant les directeurs des théâtres subventionnés à écarter certaines pièces de leur répertoire.

Le conseiller qui avait eu cette très heureuse pensée s'exprimait ainsi devant ses collègues:

« L'administration fera de son droit de contrôle » un usage réservé, je le sais bien ; je n'ai pas la » prétention de rendre les théâtres irréprochables : je ne crois pas qu'on puisse jamais y envoyer les enfants des écoles, comme je l'entendais proposer fort sérieusement l'année dernière » dans cette même salle. Mais, vous voudrez » avec moi que votre subvention, payée par tous » les contribuables, serve au moins à écarter du » répertoire les pièces dans lesquelles on tourne » en dérision les croyances et les choses les plus » dignes d'honneur et de respect. »

L'idée était si juste, que le conseil municipal de Tourcoing — tout républicain qu'il soit — s'est empressé de se l'approprier.

Mais, monsieur le directeur, c'est la question d'application et c'est sur ce point que nous désirons vous consulter.

Ne croyez-vous pas que les *Mousquetaires au Couvent* — pièce dans laquelle on fait figurer un habit religieux dans des conditions fort lestes pour ne pas dire plus — rentre dans la catégorie de celles qui devraient être exclues du répertoire des théâtres subventionnés ?

Agréez, monsieur le directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs et les plus distingués.

Quelques pères de famille.

Nous partageons l'avis de nos correspondants et nous croyons que la pièce dont ils nous parlent devrait être rayée du répertoire du Théâtre des Boulevards, si l'habit religieux figure dans les conditions qu'ils esquissent.

Beaux-Arts. — L'*Echo du Nord*, et après lui celui de Tourcoing, *écho* lui-même de la *Vraie France* ont annoncé que notre concitoyen M. J. J Weerts peignait en ce moment un superbe portrait du *Mécène roubaisien*.

Renseignés par le menu, ils ajoutaient que M. Pierre Catteau était représenté entouré de fourrures et dans une voiture découverte.

M. Weerts n'a commencé aucun portrait de M. Pierre Catteau.

Il n'y a eu, jusqu'à présent, que des pourparlers, dans lesquels il n'a nullement été question de voiture découverte.

Grande-Harmonie. — Les musiciens et les membres honoraires sont prévenus que les répétitions générales recommenceront à partir de vendredi prochain, 9 courant, et que, dorénavant, elles se suivront sans interruption tous les vendredis, sauf avis contraire.

Mardi soir, trois jeunes gens, mis en gaieté par la fête des Rois, traversaient l'une de nos principales rues en chantant à gorge déployée. Par malheur, ils ont rencontré un agent de police qui les a gratifiés chacun d'un procès-verbal. Pas de chance !

Vol. — Un adroit filou, qui a jugé à propos de ne pas se faire connaître, a volé, hier, dans une maison du boulevard Gambetta, des vêtements et du linge valant environ 70 francs. La victime de ce vol, Mme Adèle Brouck, a porté plainte.

Couché à la belle étoile. — Deux agents, qui faisaient une ronde au Cul-de-Four, ont trouvé, dans la nuit de mardi à mercredi, un individu couché derrière l'usine à gaz. Interrogé sur sa présence en cet endroit, ce malheureux a répondu qu'il était sans domicile et sans moyens d'existence. On l'a conduit au poste du 1er arrondissement, où il a passé une nuit certainement meilleure qu'à la belle étoile : il se nomme Gustave Hindrieck, né à Croix, exerçant la profession de tisserand.

L'année 1885. — L'année 1885, dans laquelle nous venons d'entrer, correspond aux années 6598 de la période Julienne ; 2661 des Olympiades ; 2638 de la fondation de Rome ; 2632 de l'ère de Nabonassar ; 5745 de l'ère des Juifs ; 1884 de la naissance de Jésus-Christ ; 1301 de l'Hégire des musulmans. Les fêtes mobiles auront lieu : la Septuagésime, le 1er février ; les Cendres, le 18 février; les Rameaux, le 20 mars ; Pâques, le 5 avril ; l'Ascension, le 14 mai ; la Pentecôte, le 24 mai ; la Trinité, le 31 mai; la Fête-Dieu, le 4 juin, pour le dimanche suivant. La St-Jean tombe un mercredi, l'Assomption, un samedi, la Toussaint, un dimanche et la Noël, un vendredi.

Une institutrice du Jura écrit la lettre suivante dont nous garantissons l'authenticité absolue :

« Bretenières, le 8 novembre 1884. Je souffrais d'un rhumatisme articulaire inflammatoire; en outre, tout mon corps n'était presque qu'une plaie, j'étais réduite à passer mes nuits dans un fauteuil. Le cinquième médecin que je consultai me conseilla les Pilules Suisses et des lotions. Au bout d'un mois, j'allais beaucoup mieux, j'espère être bientôt radicalement guérie, grâce aux Pilules Suisses. Deux personnes de chez moi en ont aussi éprouvé les merveilleux effets : l'une avait la migraine, qui la condamnait au lit pendant 36 heures tous les mois : depuis qu'elle prend des Pilules Suisses, les accès sont de plus en plus rares. La seconde vomissait presque continuellement, on ne lui donnait plus quinze jours à vivre, elle prit des Pilules Suisses; depuis lors, les vomissements cessèrent et elle n'a pas eu de rechute. Je prie M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, de m'adresser encore trois boîtes de ses Pilules Suisses à 1 fr. 50. » 10048

Condition publique des soies, des laines et des cotons de Roubaix

Voici le mouvement comparatif mensuel de la Condition publique de Roubaix :

Mouvement du mois de décembre 1882

9.188	colis de laine peignée	9 9.817	k.
594	» d'écouailles et de blousses	64.874	»
1.528	» de laine filée	163.718	»
41	» de soie	2.323	»
1.864	» de coton	199.491	»
13.215	colis pesant ensemble	1.419.723	k.
	Décreusage 46 1/2 opérations		
	Titrage 993 »		

Mouvement du mois de décembre 1883

12.036	colis de laine peignée	1.295.455	k.
389	» d'écouailles et de blousses	42.166	»
2.223	» de laine filée	238.567	»
32	» de soie	2.089	»
1.505	» de coton	161.078	»
16.185	colis pesant ensemble	1.739.355	k.
	Décreusage 31 1/2 opérations		
	Titrage 1076 »		

Mouvement du mois de décembre 1884

13.373	colis de laine peignée	1.439.418	k.
459	» d'écouailles et de blousses	49.614	»
2.243	» de laine filée	240.727	»
62	» de soie	4.675	»
1.803	» de coton	193.473	»
17.940	colis pesant ensemble	1.927.907	k.
	Décreusage 132 opérations		
	Titrage 1093 »		

Certifié,

Le Directeur, A. MUSIN.

TOURCOING

Enfant brûlé. — Un enfant de 20 mois, le petit Thuilliez, dont les parents demeurent au chemin des Mottes, voulut, dimanche soir, prendre une casserole d'eau bouillante dans laquelle sa mère avait jeté de la potasse. Malheureusement, le contenu de la casserole se renversa sur le pauvre baby, qui a eu le cou et la poitrine brûlés.

Il a succombé hier au milieu de cruelles souffrances.

Une bonne aventure. — Lundi, à 9 heures du soir, trois Roubaisiens se trouvaient à Tourcoing, où ils s'étaient rendus en voiture. Voulant, comme des bourgeois bien rangés, rentrer de bonne heure à leur domicile, ils avaient fait atteler et réglaient leur compte avec l'aubergiste. Ce soin regardant plus particulièrement deux de ces Messieurs, le troisième eut la belle idée d'aller à l'avance prendre place dans la voiture. Le cheval, croyant sans doute que tout son monde était monté, crut bien faire en partant au grand trop, et puis, sentant les guides flotter sur sa croupe, il prit joyeusement le galop. M. M... qui ne savait pas conduire, préféra sauter sur le pavé : il tomba la face contre terre sans se faire, heureusement, grand mal. De leur côté, les deux amis restés à Tourcoing, furent persuadés que l'autre avait voulu leur jouer une farce, et s'en revinrent tranquillement à pied. Grande fut leur surprise, en arrivant au logis, de trouver le cheval à la porte. La voiture était disloquée et une des lanternes brisée.

Aucun accident ne s'était produit. Cette aventure est assez amusante.

Marcq-en-Barœul. — Vendredi, deux ouvrières de M. De Bar ont failli se noyer. Ces demoiselles s'étaient aventurées sur la glace d'un étang contigu à l'établissement. La glace se rompit et les ouvrières se seraient infailliblement noyées sans l'intervention d'un courageux passant.

LILLE

Palais des Beaux-Arts. — Le jury du Palais des Beaux-Arts se réunira jeudi, à trois heures, au Palais-Rameau, pour prendre une décision définitive sur les différents projets soumis à son examen.

Trois nouveaux jurés, nommés par les concurrents, seront adjoints à la commission du premier concours.

Ce sont : MM. Vandermer, membre de l'Institut; Brune, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts ; Henard, architecte de la ville de Paris.

La Société industrielle du Nord de la France tiendra sa séance solennelle pour la distribution des récompenses, le dimanche, 25 janvier, au siège de la Société, rue des Jardins, 29.

La distribution des récompenses sera précédée d'une conférence sur les Volcans, par M. Fouqué, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.

Les portes seront ouvertes à une heure et fermées à deux heures.

Vol audacieux. — Nous apprenons qu'une tentative audacieuse de vol a été commise une de ces dernières nuits, dans la rue de Béthune. La dame, réveillée en sursaut par un bruit assez fort dans sa chambre, aperçut un homme ouvrant les tiroirs de sa commode. Elle poussa des cris qui éveillèrent sa servante, couchée dans la chambre contiguë. Celle-ci accourut et délivra sa maîtresse, que le voleur avait prise à la gorge. Celui-ci prit aussitôt la fuite, emportant de l'argenterie.

Le voleur n'a pas été reconnu par les deux femmes.

Nécrologie. — Mlle Darimon, sœur de M. Darimon, jadis l'un des Cinq, est décédée lundi à Lille, à l'âge de 60 ans.

Marché aux grains de Lille du 7 janvier :

Blés blancs : Marées, 4; hectolitres amenés, 79; hectolitres vendus, 63 ; hectolitres remis, 16.

Blés macaux : Marées, 1; hectol. amenés, 20; hectol. vendus, 20; hectol. remis 00.

Prix moyen des blés blancs : De 16 fr. 00 à 17 f. 00 l'hectolitre.

Prix des blés macaux : de 14 fr. 00 à 15 fr. 00 l'hectolitre.

Vente ordinaire. Prix maintenus.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du mercredi 7 janvier

Présidence de M. HENDE, président

A la demande des avocats, le procès en diffamation intenté par M. Havet, de Roubaix, contre M. Calais fils, le *Petit Nord* et l'*Anti-Prussien*, est *rayé*, un arrangement étant survenu.

***

Le tribunal rendant son jugement dans la demande de MM. Cuvelier et Nos, propriétaires, en annulation du jugement de simple police les condamnant à 1 franc pour inobservation d'un arrêté municipal, confirme simplement le jugement du tribunal de simple police.

***

François Lammelin, de Tourcoing, déjà 4 fois condamné, a menacé sa mère de la tuer si elle ne voulait pas lui donner d'argent.

Il est condamné à 1 an mois de prison.

***

J.-B. Beulque, de Tourcoing, ayant eu une discussion avec son père, a cassé tout le mobilier et, lorsque les agents sont arrivés sur la réquisition de son frère, il les a injuriés et frappés. On a dû lui mettre les menottes pour le conduire au poste. Beulque est condamné à deux mois de prison.

***

Billaud, cabaretier et marchand de beurre à Marquillies, trouvant que son commerce n'était pas assez productif, a voulu y joindre la fraude. A cet effet, il a empli cinq vessies d'alcool pur et a tenté de les introduire en la ville de Lille, en les cachant sous ses vêtements et en déclarant seulement le beurre qui était dans sa voiture, afin de détourner les soupçons. Billaud est condamné, sur la requête des contributions indirectes, à 500 fr. d'amende pour droit de consommation, deux amendes de 100 francs chacune pour droit d'octroi, à 6 jours de prison et à la confiscation de son cheval et sa voiture.

NORD

Dunkerque. — La chambre de commerce, ayant reçu communication des documents transmis par les chambres de commerce de Roubaix, Tourcoing, Epinal, Saint-Quentin, et Amiens, relatifs à la demande de la chambre de Lyon, tendant à obtenir à nouveau l'admission temporaire en franchise des fils de coton du n° 50 et au-dessous, a pris la décision suivante :

« Considérant qu'à la date du 6 décembre dernier, elle a demandé l'abrogation pure et simple » du décret du 18 septembre 1883, sur l'admission » des fils de coton n° 50 et au-dessous ;

» Que les mêmes raisons qui ont dicté sa résolution subsistent encore et entièrement aujourd'hui; » qu'il n'y a pas lieu, par suite, d'admettre la nouvelle demande pour les fils au-dessous du n° 50 ;

» S'associe, en conséquence, aux résolutions des » Chambres de Roubaix, Tourcoing, Epinal, Saint-» Quentin et émet le vœu de voir abroger l'article 5 de la loi du 5 juillet 1836. »

Anzin. — *Accident.* — La halle aux marchandises de la gare d'Anzin a été, samedi matin, le théâtre d'un déplorable accident. Un homme d'équipe, nommé Charles Lefebvre, était chargé d'amener un wagon contre le quai qui sert aux chargements. Il suivait ce wagon, la main sur la manivelle du serre-frein, de façon à arrêter le véhicule à la place désignée. Le moment venu, il voulut accomplir cette manœuvre ; malheureusement il perdit l'équilibre et tomba entre la maçonnerie du quai et le wagon ; celui-ci, continuant de rouler, broya l'infortuné contre la paroi de briques. Secouru à l'instant par ses camarades, Lefebvre, au milieu de vives souffrances, expira quelques minutes plus tard. Il avait eu la poitrine écrasée et plusieurs côtes brisées.

Douai. — Deux vendeurs de l'*Echo du Nord* logeaient ensemble dans la même auberge, couchant dans le même lit.

La nuit dernière, l'un d'eux, se réveillant vers une heure du matin, fut fort étonné de ne pas voir près de lui son compagnon. Pris d'un soupçon subit, il alluma une lumière et constata que sa malle avait été ouverte, et qu'une sacoche contenant de l'argent, qui s'y trouvait renfermée, avait disparu.

S'habiller pour courir à la gare, où le train de nuit allait partir pour Lille, fut, pour notre homme, l'affaire d'un instant.

Mais il s'aperçut alors qu'il avait été enfermé à double tour dans sa chambre par le coupable. D'un coup d'épaule, il fit sauter la serrure, courut à la station et fut assez heureux pour pincer le voleur encore porteur de sa sacoche, au moment où ce dernier prenait son billet pour Lille.

Le coupable a pu s'enfuir, mais il a dû laisser la sacoche et l'argent entre les mains du propriétaire.

— Comme nous l'avons fait pressentir, la session de février sera dédoublée. La chose vient d'être officiellement décidée.

MM. les jurés auraient dû, en effet, séjourner à Douai pendant un mois entier, s'il leur avait fallu statuer sur toutes les affaires criminelles inscrites au rôle. La session ordinaire durera donc 15 jours; elle sera suivie immédiatement d'une session extraordinaire, qui aura la même durée.

Les deux sessions seront présidées par M. Lefebvre du Prey, conseiller à la cour d'appel, qui aura là une bien rude tâche à remplir.

Deux séries de jurés seront tirées au sort; les uns siégeront pendant la première quinzaine des assises, les autres pendant la session extraordinaire.

PAS-DE-CALAIS

Les élections sénatoriales. — Nous avons dit hier un mot de la réunion de Saint-Pol. Voici en quels termes le *Courrier* apprécie le choix des candidats :

« Nous avions déjà, à propos de la première désignation de MM. Bouilliez-Bridou et Perion, à Calais, montré que toutes les valeurs réelles du parti républicain avaient eu hâte de s'effacer, et que les hommes qui jouent dans ce parti un rôle actif, ne s'étaient pas soucié d'entrer dans la lice.

FEUILLETON DU 8 JANVIER — (N° 33.)

LA PEAU DU MORT

XVII

SUITE.

On affirmait, enfin, qu'il devait avoir quelques petites économies.

— Est-il heureux, ce gaillard-là ! pensait-il. On l'aime, lui, on le désire, lui, et c'est moi, moi ! qui le conduirai dans cette maison où est le bonheur.

Et Geneviève lui apparaissait de nouveau plus douce, plus exquise, plus enivrante que jamais.

Il ne faut pas croire que le cœur et le cerveau de Montussan ne fussent pas en proie à d'horribles révoltes, en songeant à l'enlacement de ces deux êtres qu'il s'était donné pour mission de réunir.

Mais il avait le courage, l'héroïsme de chasser toute idée de jalousie, et c'était sincèrement qu'il se grisait avec l'idée d'être utile à Geneviève en faisant son bonheur.

— Parbleu ! murmura-t-il à la fin, autant aujourd'hui que plus tard. Je vais aller chercher Gaston, puisque je suis autorisé à le présenter à sa fiancée.

Et il ajouta mentalement ;

— Et puis, je verrai Geneviève une fois de plus. Si cet amour me tue, que ce soit au moins bientôt fait.

Il en était arrivé à ce degré de passion où l'on éprouve une joie immense rien qu'à pouvoir contempler celle qui vous a conquis, où l'on se grise d'amère satisfaction, où l'on s'enivre à la voir passer seulement, fût-ce au bras d'un autre.

Conduire Gaston chez Mme Largeval, c'était encore avoir l'occasion de contemper Geneviève, et cela le décida.

Une chose pourtant l'inquiétait. L'arrestation de Georges lui revenait à l'esprit et il se demandait s'il ferait part de cet évènement à Laurence.

Elle n'aimait pas son beau-frère, mais il était probable qu'elle ne pousserait pas la haine jusqu'à se réjouir d'un pareil malheur.

La nouvelle pouvait donc la troubler infiniment lui faire de la peine à coup sûr, ne fût-ce qu'à cause du nom de Largeval, qui était le sien et que les tribunaux allaient peut-être flétrir à jamais.

— Allons, pensa Montussan, je ne lui dirai rien.

Cette résolution prise, il se rendit chez le commerçant où travaillait le jeune Dormeau, très décidé à l'emmener chez Mme Largeval.

Mais par un fâcheux contre-temps, Gaston était absent. Son patron, qui mettait en lui une grande confiance, l'avait chargé d'une mission assez délicate et il ne devait revenir que fort tard dans la soirée, peut-être même le lendemain seulement.

Lucien fut extrêmement contrarié de renoncer au plaisir d'amoureux transi qu'il s'était promis, et il s'en revint chez Riaux tout décontenancé.

Il fit cependant dire à Gaston qu'il avait des choses très-importantes et point désagréables à lui communiquer et qu'il le priait, en conséquence, de l'attendre le lendemain de trois à quatre.

Le jeune homme, convaincu que Montussan ne pouvait avoir à lui parler que de Geneviève, le jeune homme ne bougea pas et ce fut avec un empressement facile à comprendre pour tous ceux qui ont aimé, qu'il s'élança au-devant du bohème lorsque celui-ci arriva le lendemain.

— Qu'y a-t-il, s'il vous plaît ? s'écria-t-il en prenant les mains de Lucien.

— Doucement, doucement ! fit celui-ci avec un sourire triste.

— Est-ce une bonne ou mauvaise nouvelle que vous allez m'apprendre ? répondez-moi, je vous en supplie.

— Eh ! pour que je vous réponde, il faut m'en laisser le temps.

— C'est vrai, mais je ne dis plus rien. Parlez, vous.

— Eh bien ! c'est une bonne nouvelle, dit Montussan.

— Ah ! vous avez vu ma tante ?

— J'ai vu votre cousine aussi, mon cher.

— Comment est-elle ? Souffre-t-elle toujours ? Dites-moi...

— Allons, voilà que vous repartez comme un moulin à paroles. Mlle Geneviève est presque guérie. Sa mère ne vous en veut plus. Grâce à moi elle a compris que vous ferez un charmant mari pour votre cousine.

— Elle a dit cela ?

— Non, c'est moi qui l'ai dit, mais elle n'a pas prétendu le contraire.

— Oh ! vous êtes bon, vous êtes bon, monsieur Montussan.

— Parbleu ! je crois bien. Mais je le serai encore davantage tout à l'heure.

— Que voulez-vous dire ?

— Prenez votre chapeau, mettez des gants, si vous en avez : dites à votre patron que vous ne reviendrez pas ce soir, et en route !

— Où allons-nous ?

— Comment ! vous ne devinez pas un peu, un tout petit peu ?

— Non, je vous assure, répondit Gaston, en ouvrant de grands yeux.

— Et vous vous dites amoureux ! ah ! par ma foi, vous ne méritez pas le bonheur que je vous ai préparé.

— Nous allons chez Geneviève, s'écria Dormeau rayonnant.

— Pardon, pardon, nous allons chez madame Laurence Largeval lui demander la main de sa fille, qu'elle ne nous refusera pas selon toute probabilité.

Gaston poussa un cri de joie, s'élança dans les bras de Montussan qu'il serra à l'étouffer.

— Du calme, si c'est possible, du calme, beau Gaston. Si je ne veille pas sur vous, il peut passer quelque omnibus, et Geneviève ne sera pas toujours là pour vous sauver la vie.

— Mais vous y êtes, vous, à qui je devrai tout tout.

— Oh ! ne vous emballez pas, mon joli camarade, ce n'est pas exclusivement pour vous que je me donne tant de mal. C'est votre belle cousine qui m'intéresse tout particulièrement. Elle vous aime.

— Elle vous l'a dit ? demanda Gaston avec anxiété.

— Ah ! sapristi, après ce que j'ai vu le jour de l'accident, cela n'était guère nécessaire. Mais vous êtes un drôle d'amoureux. Il y a une heure que je vous dis : « Venez voir votre fiancée qui vous attend », et vous me retenez là sur ce trottoir pour m'adresser des questions de l'autre monde.

— Vous avez raison, je suis un maladroit. Mais vous conviendrez qu'il est naturel de perdre la tête en pareille circonstance.

— J'en conviens si bien que, si pareille chose m'arrivait, je deviendrais fou, sur-le-champ.

Lucien et Gaston partirent pour la rue Racine, tout en continuant la conversation.

— ...Si pareille chose vous arrivait ! répéta Dormeau. Vous n'avez donc jamais aimé ?

A cette question vraiment faite avec un intérêt sincère, Lucien s'arrêta net et regarda son compagnon dans les yeux.

Puis il fit un effort sur lui-même pour corriger l'accent plein d'amertume qui lui montait aux lèvres et répondit :

— Non, mon ami, je n'ai jamais aimé. Cependant je sais bien que, si cette cat